

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION DU 2^E CYCLE

**Conservatoire national supérieur de musique
et de danse de Paris**

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024

VAGUE D

Rapport publié le 30/06/2025



Au nom du comité d'experts :

Danick Trottier, président

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation du projet de l'offre de formation du 2^e cycle du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 2^e cycle consiste en une analyse et une appréciation du projet élaboré par l'établissement pour l'accréditation de ses formations pour le prochain contrat quinquennal 2025-2029. Il analyse la capacité de l'établissement à élaborer et à mettre en œuvre son offre de formation dans le cadre de la prochaine accréditation. Il formule à cet effet un avis en vue de l'accréditation pour chaque formation proposée par l'établissement.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 2^e cycle fait suite aux rapports d'évaluation du bilan des formations du 2^e cycle. Sans reprendre les éléments déjà analysés dans ces derniers, il est centré sur les nouveautés et les évolutions prévues par l'établissement, ainsi que sur les réponses apportées par l'établissement aux recommandations formulées par le comité d'experts dans les rapports d'évaluation du bilan des formations.

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du projet de l'offre de formation du 2^e cycle du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris a eu lieu au printemps 2024.

Le comité d'experts était présidé par Monsieur Danick Trottier, professeur de musicologie et directeur du département de musique à l'Université du Québec à Montréal.

Ont également participé à cette évaluation :

- M. Maurice Courchay, chorégraphe, directeur du département de danse au Pont supérieur - Pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant Bretagne - Pays de la Loire ;

- M. Sébastien Noly, ingénieur acousticien chez Sonogramme, professeur à l'école nationale supérieure d'arts et techniques du théâtre ;

- Mme Christine Mennesson, compositrice ;

- M. Mathieu Schneider, professeur des universités en musicologie à l'université de Strasbourg.

M. Éric Guerassimoff, conseiller scientifique, et M. Maxime Vasnier, chargé de projet, représentaient le Hcéres.

Présentation

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMD), qui compte entre 1 300 et 1 400 étudiants selon les années de référence, sollicite le renouvellement de l'accréditation de son offre de formation du 2^e cycle pour une nouvelle période quinquennale, soit de 2025 à 2029. Celle-ci passe de huit à neuf formations du 2^e cycle conférant le grade de master. Le master *Musicien - ingénieur* du son se transforme en *Musicien - réalisateur* (corollairement à la réalité professionnelle de cette formation) et le master *Écriture et composition* évolue en un master *Composition* d'un côté, et un master *Écriture* de l'autre. Les autres formations musicales, *Interprète de la musique*, *Musicologie* et *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique*, connaissent des restructurations mineures (aménagement de parcours). Quant aux formations en danse, *Danseur-interprète : répertoire et création* ; *Notation du mouvement : cinétopographie Laban* ; *Écriture et analyse du mouvement : choréologue Benesh*, aucune modification n'a été introduite, ces trois formations étant de création très récente.

Analyse globale

Comme il a été mentionné dans le rapport d'évaluation du bilan du CNSMDP élaboré par le Hcéres, l'établissement se trouve à la croisée des chemins quant aux défis qui l'attendent, ce qui est aussi vrai de son offre de formation du 2^e cycle. Malgré tout ce qui contribue au rayonnement de l'établissement, son ancrage culturel territorial, son histoire et ses retombées dans les milieux artistiques, il doit aussi continuer à adapter son offre de formation aux réalités du XXI^e siècle et remédier aux faiblesses signalées par les experts lors de l'évaluation des formations en phase bilan. Le projet de l'offre de formation déposé par le CNSMDP souligne une ferme intention de faire évoluer la programmation des formations du 2^e cycle en tenant compte de plusieurs recommandations. Toutefois, si ces intentions sont justes et répondent aux faiblesses identifiées, le dossier d'accréditation comporte peu d'éléments relatifs à leur application concrète et leur opérationnalisation à court ou moyen terme.

Le fait de passer de huit à neuf formations est une évolution significative qui répond aux recommandations du comité pour le master *Écriture et composition*, à présent scindé en deux diplômes. Dans la même optique, les formations de musique ont saisi l'occasion qui leur est offerte d'apporter de réelles améliorations quant à leur maquette et leurs objectifs pédagogiques. Il est plus difficile en revanche de comprendre pourquoi les formations de danse optent pour la reconduction d'un contenu strictement identique alors que le processus d'accréditation est une occasion privilégiée pour apporter des modifications recommandées par l'évaluation du bilan. Cela étant dit, le comité est conscient que ces trois formations en sont encore à un jeune stade de leur existence puisqu'elles ont vu le jour lors de la dernière période d'accréditation et qu'elles confèrent le grade de master depuis 2020. On note aussi un effet de mimétisme frappant entre le dossier d'accréditation déposé par l'établissement et la fiche-projet *Interprète de la musique*, comme si l'un avait nourri l'autre alors que la demande déposée concerne neuf formations. Les changements ou les restructurations proposés sont donc variables, bien que la demande d'accréditation fasse clairement ressortir un désir commun de mettre en place des pratiques et des procédures plus efficaces, ainsi qu'une prise en charge des enjeux liés à la professionnalisation, à la mobilité et aux évolutions à la fois technologiques et pédagogiques, en plus d'une visibilité plus grande accordée à la médiation.

Malgré cette ferme intention, il reste donc quelques lacunes ou faiblesses soulignées dans l'évaluation du bilan et non remédiées, relatives aux façons de penser les réalités pédagogiques à la base de l'offre de formation au sein du CNSMDP : les réponses fournies par rapport à des faiblesses de l'offre de formation du 2^e cycle, par exemple l'acquisition d'une langue étrangère, s'avèrent bien incomplètes. Il ressort également dans les fiches-projets un effet de redite voire de redondance d'une formation à l'autre lorsqu'il est question de l'« évolution du projet de la formation », par exemple pour les méthodes d'enseignement avec l'ajout du « co-enseignement » ou des « ressources numériques », ce qui donne l'impression d'une approche mur à mur alors que la nature de chaque formation appellerait à plus de précisions et de nuances.

Deux constats s'imposent d'entrée de jeu : les faiblesses et les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation du Hcéres sont assez largement prises en considération, et les mesures proposées font la démonstration d'un désir d'améliorer l'offre de formation. À cela s'ajoute le fait que le CNSMDP, comme en attestent sa bonne performance dans les classements mondiaux tout autant que ses diplômés qui font briller la scène artistique française, reste l'une des grandes écoles d'art issues d'une longue histoire.

La politique d'excellence, présentée comme le premier axe stratégique du projet, poursuit les réformes pédagogiques et institutionnelles engagées au cours des dernières années, par exemple la modernisation et l'accroissement de l'environnement numérique et le renforcement de la dimension professionnelle dans les cursus. Le comité tient à souligner la volonté de bien structurer et articuler les deux cycles d'études. De même, les mesures portant sur la qualité du milieu d'étude et la transition écologique ont un impact réel au sein du milieu d'étude et de travail.

Le deuxième axe porte sur l'ouverture à l'international. Le comité exprime des réserves à propos des mesures envisagées, car encore une fois la mobilité étudiante est présentée à travers une possibilité ouverte dans les cursus plutôt qu'une exigence, entre autres pour les étudiants français. L'alliance stratégique est conçue de façon trop strictement européenne. La forte appartenance à une stratégie de positionnement européen, tout aussi appréciable soit-elle, ne doit pas faire oublier l'importance d'accroître les alliances avec des institutions établies dans d'autres continents.

Le troisième axe témoigne d'un effort majeur en faveur de la consolidation de l'adossement des formations à la recherche. Avec la création d'un poste de direction de la recherche et de l'innovation, le CNSMDP se dote d'un organe spécialisé susceptible de structurer la programmation du 2^e cycle à l'aune d'une formation à la recherche, incluant de façon très prometteuse la recherche-crédation et les outils bibliométriques. L'offre doctorale est mentionnée, mais rien n'est dit quant à son articulation avec les formations du 2^e cycle et plus encore quant à sa promotion, et ce au-delà des ententes déjà existantes (Sorbonne, Paris Sciences et Lettres, SACRe).

Les liens avec le monde professionnel constituent depuis toujours un atout de la formation offerte au CNSMDP, qui est utilement renforcé, dans le cadre du dernier axe, par une appropriation élargie des avancées technologiques dans le domaine musical (studio, immersion, etc.). Une autre des grandes avancées du projet d'offre de formation du CNSMDP consiste en la création d'un « Bureau des carrières » à la rentrée 2025, initiative qu'applaudit le comité. Ce lien entre l'établissement et ses diplômés que vient formaliser ce « Bureau » devrait contribuer au renforcement de l'excellence que poursuit l'établissement en accroissant les possibilités de partenariats, la stabilité du réseau professionnel et l'attractivité de la formation continue.

Autant la politique de l'offre de formation est pensée de façon rigoureuse et méthodique avec des avancées significatives à mettre en place durant la nouvelle période d'accréditation, autant les propositions portant sur la qualité pédagogique de l'offre de formation tardent à s'aligner sur des transformations et des innovations concrètes. C'est ainsi que l'organisation pédagogique projetée pour le prochain contrat demeure écartelée entre la pesanteur des formes historiques héritées (la place consacrée du maître et de « sa » classe) et toujours défendues d'un côté, et de l'autre la volonté de déconstruire ce modèle, volonté qui s'appuierait sur des mesures prioritaires pour en arriver à une véritable approche programme dont bénéficierait l'étudiant dans sa réussite scolaire. À cet égard, le paragraphe initial de la fiche-projet *Interprète de la musique* va à l'encontre de l'approche actuelle en formation instrumentale et fait la démonstration d'une formation misant sur la quantité de travail individuel (la référence aux quatre à cinq heures de travail quotidien eu égard aux crédits ECTS) plutôt que sur son encadrement et sur une gestion efficace et adéquate du temps de pratique. Il devrait plutôt être question de la façon dont le temps de travail quotidien est encadré, mis en valeur, questionné, etc., par exemple en valorisant un travail commun, un retour réflexif ou un répondant au quotidien. Si bien sûr l'autonomie de l'étudiant doit être encouragée, la question est désormais de savoir de quel type d'encadrement et d'approche il bénéficie durant sa formation.

Pourtant, les formules utilisées dans le dossier d'accréditation invitent les cursus du 2^e cycle à évoluer de façon à avoir une meilleure emprise sur la qualité pédagogique, par exemple lorsqu'il est question de « valoriser les approches collégiales », de « définir les attendus de chaque programme », de « réfléchir à la possibilité de différencier les parcours » et de « penser à la complémentarité des enseignements ». À ce stade-ci de la demande d'accréditation, le projet manque toutefois de détermination et de précision quant aux actions concrètes pour mettre en œuvre ces principes qui ne se reflètent que partiellement dans les fiches-projets des formations, sauf dans les cas notables de *Musicologie*, *Composition* et *Musicien-réalisateur*. De même, on ne trouve aucune mention quant à quatre composantes essentielles de toute formation de haut niveau comme celles discutées dans le présent document : 1) la nature de l'encadrement qui est donné à l'étudiant dans son projet d'étude ; 2) les suivis qui sont réalisés dans le cadre d'une démarche de formation aussi importante ; 3) la politique en faveur de l'éthique en recherche et contre le plagiat intellectuel ; 4) le soutien donné aux étudiants en difficulté d'apprentissage.

Ce qui précède pourrait paraître paradoxal par rapport à la diversification des pratiques pédagogiques mises en avant pour assurer la qualité de l'offre de formation, puisqu'il est affirmé que « les méthodes d'enseignement "traditionnel" [sont] interrogées et continueront de l'être » sans qu'aucun plan d'action soit ébauché afin d'étayer concrètement cette affirmation fondamentale. On note toutefois que le recrutement d'un ingénieur pédagogique en 2023 marque un progrès important quant à l'intégration des technologies de l'enseignement ou de l'information, en plus d'une allusion à la problématique de l'intelligence artificielle (IA), qui fait état d'une prise de conscience que le comité encourage à poursuivre.

Ainsi, le projet de l'offre de formation du CNSMDP pour la période 2025-2029 innovera à travers plusieurs propositions, dont trois méritent d'être signalées : la formation continue des enseignants, les avancées numériques avec une plateforme de ressources pédagogique et le campus en ligne projeté pour la rentrée 2025.

Ces projets permettent ainsi d'embrasser de nouveaux horizons et de faire la démonstration que l'établissement est en train de s'ajuster aux réalités actuelles et répond à des contextes d'étude plus en phase avec le XXI^e siècle.

Tout ce qui relève de la mobilité étudiante et d'un horizon international est encore une fois placé dans une perspective européenne. Les langues étrangères doivent faire l'objet d'une structuration directement dans les maquettes de formation, par exemple en prévoyant des blocs de formation qui se dérouleront dans une langue étrangère ou des présentations orales/travaux écrits intégrant une composante d'une autre langue (choix d'œuvres, choix de la littérature, etc.) ; cet apprentissage fondamental ne peut ainsi être pensé dans un format temporaire et ponctuel tel que celui proposé par l'établissement.

Les actions menées en faveur de l'attractivité, de la performance et de la pertinence de l'offre de formation témoignent d'un effort pour rendre la programmation du 2^e cycle plus compétitive. L'attractivité des formations en lien avec le milieu professionnel est clairement prise en charge. L'idée d'une stratégie axée sur l'égalité des chances est aussi saluée par le comité, tout comme le fait de porter un regard au-delà de l'établissement en s'intéressant aux non-candidats ou à ceux qui optent pour une autre institution.

Un constat se dégage par rapport à l'attractivité, la performance et la pertinence de l'offre de formation telles qu'elles sont pensées par le CNSMDP : les principales préoccupations concernent des visées externes plutôt que des visées internes. La place des enseignements transversaux, dédiés aux savoirs et pratiques interdisciplinaires, s'avère un cas de figure instructif dans ce contexte. Alors qu'elle a été mentionnée dans le rapport d'évaluation du Hcéres, à la suite des entretiens conduits au Conservatoire par le comité d'experts, comme une réalité à accroître au sein de l'établissement pour compenser l'effet de silo entre départements et favoriser les apprentissages et le travail en commun, elle demeure peu mentionnée dans le projet (l'interdisciplinarité est même écartée délibérément dans la fiche-projet du diplôme *Interprète de la musique*). C'est regrettable, car faire collaborer/dialoguer les étudiants des différentes formations devrait être une préoccupation plus centrale, susceptible de démarquer l'offre de formation du CNSMDP et de caractériser son excellence.

En matière d'amélioration du pilotage de l'offre de formation, le projet de l'établissement repose sur un plan d'action clairement présenté, mais encore incomplet. Dénommé « Dispositif de pilotage et d'amélioration continue de l'offre de formation », ce plan s'appuie sur la consolidation et la généralisation des conseils de perfectionnement à l'ensemble des formations de l'établissement. Le comité souscrit pleinement à cette volonté qui prend appui sur deux dispositifs concrets pour la nouvelle période d'accréditation, le déploiement sans exception de ces conseils et la généralisation de l'évaluation des enseignements.

Le comité tient toutefois à rappeler qu'il appartiendra à la gouvernance de l'établissement d'éviter tout effet de lassitude ou de désengagement dans ces comités de perfectionnement en leur donnant un juste poids, et en réaffirmant l'importance accordée à l'évaluation des enseignements. C'est d'autant plus important de le souligner qu'aucune mesure dans le pilotage de l'offre de formation ne concerne les plans de cours (plans de cours-cadres, par exemple, avalisés par les responsables de formation), les objectifs pédagogiques (mesures de suivi durant le semestre), le contexte d'enseignement (appréciation de la part des étudiants), bref ce qui se passe dans les salles de cours une fois les portes fermées.

La gouvernance de chaque formation pointe en direction d'un dernier point névralgique qui concerne le contrôle de la qualité de l'offre de formation au regard de son pilotage. Bien qu'il soit question d'« une vision centrée sur l'étudiant » et que la performance des formations soit mentionnée, on ne trouve aucun plan d'action concret pour solutionner les éventuels problèmes ou dénouer de futures crises en lien avec l'atteinte des objectifs pédagogiques au fondement de chaque formation. Autrement dit, les directions de département doivent avoir les coudées franches pour faire en sorte que les améliorations recherchées se mettent en place et que les différentes populations (enseignants, étudiants, personnels, etc.) reçoivent un message clair quant aux réelles retombées des mesures mises en place.

Conclusion

Points forts

- Une distinction claire entre les deux cycles d'études pour mieux structurer la progression des apprentissages et donner une valeur conséquente à la formation découlant des neuf formations du 2^e cycle ;
- Une bonne intégration envisagée des démarches de recherche, de diversification des pratiques pédagogiques, de renforcement des liens avec le monde professionnel ;

- Une volonté de généraliser les conseils de perfectionnement à l'ensemble des formations et de faire de l'amélioration continue une pratique interne prenant en charge la parole des étudiants et celle des professionnels en danse et en musique.

Points faibles

- Une coordination encore hésitante des formations du 2^e cycle, au détriment de la transversalité des savoirs et des compétences, qui pourrait constituer l'un des aspects de l'excellence du CNSMDP ;
- Une difficulté récurrente à réformer les modèles pédagogiques dont le CNSMDP est l'héritier, en dépit d'efforts importants déployés en vue de les diversifier ;
- Une ouverture à l'international encore trop faible et surtout pensée uniquement dans le contexte européen.

Recommandations

- Interroger profondément les méthodes d'enseignement en usage au CNSMDP, en précisant les programmes et les référentiels de compétences dans chacune des formations du 2^e cycle.
- Envisager un véritable dispositif d'enseignement des langues étrangères inscrit dans les programmes des deux cycles d'étude, susceptible de porter une ouverture internationale mondiale et non plus seulement européenne.
- S'appuyer sur les conseils de perfectionnement pour renforcer l'amélioration continue de l'offre de formation, en mobilisant tous ses acteurs (directions, enseignants, étudiants, personnels en appui et accompagnement).

Avis d'accréditation des formations du 2^e cycle

Intitulé de la formation	Niveau de cursus	Avis d'accréditation
Diplôme du 2 ^e cycle de Composition	Grade M	Avis favorable avec recommandation : Renforcer les liens avec le monde professionnel.
Diplôme du 2 ^e cycle de Danseur Interprète : répertoire et création	Grade M	Avis favorable avec recommandations : - Mettre en place une évaluation de la formation par les étudiants en cohérence avec les compétences visées par le parcours et les évolutions souhaitées ; - Renforcer l'enseignement des langues étrangères, y compris du français langue étrangère.
Diplôme du 2 ^e cycle de Musicien - réalisateur	Grade M	Avis favorable avec recommandation : Améliorer la qualité de la professionnalisation en consolidant la fiche RNCP encore inaboutie.
Diplôme du 2 ^e cycle de Musicologie	Grade M	Avis favorable avec recommandation : Améliorer la poursuite d'études et le devenir des diplômés en renforçant les partenariats académiques et avec les professionnels.
Diplôme du 2 ^e cycle de Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique	Grade M	Avis favorable avec recommandation : Inclure de nouvelles méthodes pédagogiques et didactiques en s'appuyant sur les dernières découvertes de la recherche nationale et internationale.
Diplôme du 2 ^e cycle d'Écriture	Grade M	Avis favorable avec recommandation : Présenter des objectifs réalistes et nécessaires (arrangements, adaptations diverses, musiques accompagnant un support visuel comme au cinéma, harmonisations et instrumentations diversifiées, contexte d'enregistrement, etc.) qui aideront les étudiants à développer des réseaux professionnalisants.
Diplôme du 2 ^e cycle d'Interprète de la musique	Grade M	Avis favorable avec recommandation : Renforcer la cohérence pédagogique de la formation dans son environnement académique en adaptant davantage les choix pédagogiques de la formation aux innovations récentes introduites dans les autres masters.
Diplôme du 2 ^e cycle en Analyse et écriture du mouvement : choréologue Benesh	Grade M	Avis favorable avec recommandation expresse (en vue de l'accréditation) : Veiller impérativement à améliorer l'attractivité de la formation en diversifiant les régimes d'études.
Diplôme du 2 ^e cycle en Notation du mouvement : cinétopographie Laban	Grade M	Avis favorable avec recommandation expresse (en vue de l'accréditation) : Veiller impérativement à améliorer l'attractivité de la formation en diversifiant les régimes d'études.

Observations de l'établissement

Paris, le 29 août 2024,

Madame la Directrice du département d'évaluation des formations,
Monsieur le Directeur du département d'évaluation des établissements,

Par courriel en date du 25 juillet 2024, nous avons bien reçu le rapport d'évaluation par l'Hcéres du **projet de l'offre de formation du 2e cycle du Conservatoire national supérieur de musique et de danse**. Nous vous remercions de cet envoi, auquel nous souhaitons apporter les observations suivantes.

Dans un premier temps, nous sollicitons votre compréhension en référence à l'élément d'analyse globale suivante : « *Il est plus difficile en revanche de comprendre pourquoi les formations de danse optent pour la reconduction d'un contenu strictement identique* » (p. 5). Nous voulons en effet rappeler que ces formations ont été récemment accréditées et que leur maquette et parcours incorporent déjà certaines innovations pédagogiques. Surtout, la direction à la tête des études chorégraphiques a changé au milieu du processus d'accréditation : ce contexte n'a pas créé les conditions favorables à la conduite des travaux préparatifs et nécessaires pour acter les révisions. Cependant, comme exprimé dans les fiches formation, nous nous engageons à mettre en œuvre les évolutions liées aux recommandations utiles et pertinentes des experts, certaines d'entre elles d'ailleurs ne relevant ni de la maquette ni du parcours de formation.

Le rapport nous invite à assumer et renforcer notre engagement en direction de l'internationalisation de notre action. A ce titre, il précise : « *L'alliance stratégique est conçue de façon trop strictement européenne. La forte appartenance à une stratégie de positionnement européen, tout aussi appréciable soit-elle, ne doit pas faire oublier l'importance d'accroître les alliances avec des institutions établies dans d'autres continents* » (p. 6). Or ces affirmations appellent plusieurs remarques.

Rappelons en premier lieu que l'alliance stratégique est dans le cadre du programme d'université européenne financé par l'Union européenne : par nature, elle doit être construite de façon européenne. Par ailleurs, 88 accords internationaux permettent aux étudiants du Conservatoire de partir en mobilité dont 22 concerne des institutions hors Europe. Le CNSMDP mène la plupart de ses projets de recherche avec des partenaires extra-européens et construit des projets artistiques aux quatre coins du monde : dans les seuls derniers mois, des pianistes faisaient leur début américain grâce au partenariat avec la French American Piano Society, la classe d'accordéon est en ce moment même en Colombie grâce à un partenariat avec la fondation Battuta (qui accueille également des étudiants en pédagogie), un organiste est en résidence à Sapporo pour un an grâce au partenariat avec le Sapporo Concert Hall tandis que quelques professeurs d'instrument donnent des master class à l'Institut français de Tokyo, des étudiants instrumentistes et chanteurs, en classique et en jazz, sont allés travailler l'improvisation en Tunisie, les étudiants danseurs étaient en tournée et échange d'école à Taiwan, en Tunisie et au Sénégal. Ainsi nous ne comprenons pas quels pourraient être les éléments qui pourraient laisser penser que l'on oublierait « *l'importance d'accroître les alliances avec des institutions établies dans d'autres continents* » et sommes donc dans l'impossibilité d'y répondre.

Nous souhaitons en outre revenir sur ce paragraphe, par ailleurs stimulant, proposé à la page 7 du rapport : « *Alors qu'elle a été mentionnée dans le rapport d'évaluation du Hcéres, à la suite des entretiens conduits au Conservatoire par le comité d'experts, comme une réalité à accroître au sein de l'établissement pour compenser l'effet de silo entre départements et favoriser les apprentissages et le*

travail en commun, elle demeure peu mentionnée dans le projet (l'interdisciplinarité est même écartée délibérément dans la fiche-projet du diplôme Interprète de la musique). C'est regrettable, car faire collaborer/dialoguer les étudiants des différentes formations devrait être une préoccupation plus centrale, susceptible de démarquer l'offre de formation du CNSMDP et de caractériser son excellence. »

On y lit en effet un malentendu qu'il importe de lever. La partie ciblée de la fiche-projet « *Interprète de la musique* » regardait la remarque faite par l'Hcéres sur le déséquilibre, en termes d'ECTS alloués, entre « *discipline principale* » et « *disciplines complémentaires* ». Nous voulions y souligner qu'un parcours de formation d'artiste-interprète en 2^{ème} cycle avait pour enjeu central de développer au meilleur niveau la technicité professionnelle d'étudiants aspirant à une carrière nationale ou internationale de premier plan. Relevons, par incidente, que l'excellence de cet enseignement disciplinaire est une des dimensions contribuant fortement à « *démarquer l'offre de formation du CNSMDP* » : c'est en grande partie pour en bénéficier que des candidats issus du monde entier se pressent à nos concours d'entrée en 2^{ème} cycle.

Revenons à la fiche-projet. Nous y soulignons cet aspect important pour justifier que la discipline principale emporte plus d'ECTS que les « *disciplines complémentaires* » et que celles-ci sont moins nombreuses qu'en 1^{er} cycle. Or ces « *disciplines complémentaires* » constituent, par ailleurs, la première opportunité de l'interdisciplinarité souhaitée, définie comme « *le dialogue et la collaboration d'étudiants de différentes formations* » : moins nombreuses elles sont, moins larges sont ces opportunités. C'est le rappel et le corollaire que la fiche-diplôme voulait établir. Il ne s'agissait en aucun cas d'« *écarter délibérément* » une interdisciplinarité par ailleurs omniprésente dans le cursus 2^{ème} cycle de l'étudiant interprète, mais que nous avons très insuffisamment mise en valeur : chaque étudiant est en effet amené à travailler auprès et avec des camarades pratiquant un autre instrument, une autre discipline (musicologie, techniques du son, composition, etc.) et/ou une autre esthétique (musique ancienne, classique à contemporaine, jazz), dans chacun des cours collectifs de la maquette (APM, méthodologie de la recherche, initiation à la pédagogie, etc.), dans chacun des projets artistiques collectifs auxquels il est invité à participer au cours de son cursus comme dans le « *projet personnel* » qu'il doit concevoir en 2^{ème} année de cursus, et à l'occasion duquel il est expressément amené à travailler avec d'autres artistes, danseurs ou musiciens, de son esthétique ou non. Les exemples sont nombreux.

Enfin, nous concluons en indiquant manquer d'éclairages relativement aux phrases suivantes et aux réalités qu'elles souhaitent désigner et pour lesquelles « *le comité d'expert n'a pas souhaité être prescriptif* » :

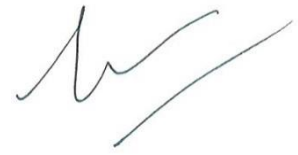
- « *L'offre doctorale est mentionnée, mais rien n'est dit quant à son articulation avec les formations du 2e cycle et plus encore quant à sa promotion au-delà des ententes déjà existantes (Sorbonne, Paris Sciences et Lettres, SACRe)* » (p. 6) : les publics concernés par la réalisation d'un doctorat au CNSMDP ne sont pas, à priori, étudiants à Sorbonne Université, à l'Université PSL ou au sein du laboratoire SACRe. En conséquence, la promotion de cette offre doctorale est précisément faite ailleurs qu'au sein de ces entités.
- « *Inclure de nouvelles méthodes pédagogiques et didactiques en s'appuyant sur les dernières découvertes de la recherche nationale et internationale* » (p. 9) : les experts semblent avoir en tête des exemples précis de « *découvertes* », qu'il nous aurait été utile de connaître pour mieux mettre en œuvre cette préconisation.
- « *Renforcer la cohérence pédagogique de la formation dans son environnement académique en adaptant davantage les choix pédagogiques de la formation aux innovations récentes introduites dans les autres masters* » (p. 9) : là aussi, les experts semblent avoir en tête des

exemples précis d'« innovations » qu'il serait essentiel de connaître pour ne pas mésinterpréter la recommandation.

- [Diplômes 2^{ème} cycle danse] « *Avis favorable avec recommandation expresse (en vue de l'accréditation) : Veiller impérativement à améliorer l'attractivité de la formation en diversifiant les régimes d'études* » (p. 9) : nous ne comprenons pas quelle diversification est ici attendue, pour des formations déjà autant ouvertes et accessibles aux étudiants en formation initiale qu'aux stagiaires de formation continue.

Tels sont les éléments et questionnements que nous souhaitons porter à votre attention.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout échange, nous vous prions de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre parfaite considération.



Emilie Delorme
Directrice du CNSMDP

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

